

## AIDES POUR LES APPRENTIS

### AIDE À LA MOBILITÉ

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

- Vous avez moins de 25 ans
- Vous avez changé de logement pour vous rapprocher de votre lieu de travail
- Vous êtes titulaire d'un bail de location
- Action logement vous propose une aide gratuite de 1000€

### AIDE MOBILI-JEUNE

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

- Vous avez moins de 30 ans
- Votre salaire mensuel brut est inférieur ou égal à 100 % du SMIC
- Vous êtes locataire
- L'aide MOBILI-JEUNE vous propose une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum) pendant un an.

### L'AVANCE LOCA PASS

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

- Vous avez moins de 30 ans
- Vous êtes en contrat d'apprentissage
- Vous êtes locataire

Action Logement propose de vous avancer le versement de votre dépôt de garantie, somme généralement exigée au moment de la signature du bail.

### GARANTIE VISALE

[www.visale.fr](http://www.visale.fr)

Vous êtes en contrat d'apprentissage et vous avez moins de 30 ans, action logement vous propose une caution locative. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter votre recherche de logement en assurant le bailleur.

### AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS B

[travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)

- Vous avez au moins 18 ans
- Vous êtes engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière de 500 € par le CFA, pour la préparation du permis B.

### LA PRIME D'ACTIVITÉ

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

- Vous avez plus de 18 ans
- Vous percevez par mois un revenu supérieur à 952,74 euros net

Vous pouvez bénéficier de la Prime d'activité, qui vous permettra de compléter vos revenus d'activité professionnelle (calculée selon votre situation).

### AIDE AU RETOUR à L'EMPLOI (Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) ).

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

- Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi
- Vous avez travaillé au moins 88 jours ou 610 heures (4 mois) au cours des 24 derniers mois
- Vous vous engagez à réaliser des actions pour retrouver un emploi ou accomplir une action de formation

Vous pouvez bénéficier de l'aide au retour à l'emploi qui vous permettra de compléter vos revenus d'activité professionnelle.